



LA LETTRE aux Sociétaires

N°34

Décembre 2023 • mutuelledepoitiers.fr

ENGAGÉ
À VOS CÔTÉS

**ASSUREUR
RESPONSABLE
DEPUIS
185 ans !**

DÉCRYPTAGE

Utilisation de
vos cotisations

Page 3

ACTUALITÉS

Une gestion
plus responsable
des sinistres

Page 4

INNOVATION

Le nouveau contrat
de Prévoyance

Page 5

NOUVEAUX RISQUES

Assurer les
nouvelles mobilités

Page 6

INTERVIEW

Comment la conjoncture actuelle impacte-t-elle le secteur de l'assurance ?

Si l'année 2022 peut être qualifiée d'année difficile par les assureurs et leurs assurés sinistrés, avec une montée des risques sans précédents, l'année 2023 n'est pas en reste.

Conflits géopolitiques qui persistent, envolée du coût des matériaux, inflation... L'environnement macro-économique a continué à être fortement perturbé en 2023. À cela s'ajoute une **nouvelle année d'évènements climatiques de grandes ampleurs** qui génèrent une **charge des sinistres exceptionnelle en France** à laquelle la Mutuelle de Poitiers Assurances et ses Sociétaires n'échappent pas (cf. page 3).

Comment vous adaptez-vous à cette conjoncture ?

Depuis la date de création de la Société en 1838, la Mutuelle de Poitiers a toujours su montrer sa capacité à traverser des cycles difficiles, des crises, et s'adapter à son environnement, prouvant ainsi sa résilience. **La Mutuelle de Poitiers est une entreprise robuste**, cela nous permet d'envisager l'avenir sereinement, malgré la complexité du contexte actuel.

Notre statut mutualiste constitue un vrai atout : **n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer**, nous nous inscrivons dans une vision à long terme, nos décisions étant orientées **exclusivement dans l'intérêt de nos assurés**.

Quels sont vos défis à relever ?

Pour être fidèles à notre engagement de haute qualité de service que nous souhaitons apporter à nos Sociétaires, notre priorité est de **rester un assureur de proximité ancré dans les territoires**. Notre vocation est de conseiller, protéger et servir nos assurés pour leur être utile.

Face à la recrudescence des risques, l'enjeu n°1 est de **contenir la charge des sinistres** puisqu'elle impacte directement les cotisations. Pour cela, nous poursuivons nos efforts pour **promouvoir les actions de prévention** à l'égard de nos assurés, dans le but d'éviter le sinistre à chaque fois que possible et nous encourageons les **méthodes d'indemnisation moins onéreuses**, comme le gré à gré et l'utilisation de pièces de réemploi (cf. page 4).

Les **effets du dérèglement climatique** nécessitent de **mettre en place en France des politiques de prévention des risques** pour mieux se prémunir. Ils nécessiteront aussi un **ajustement progressif du prix de l'assurance** pour prendre en charge la recrudescence de ce risque.

Notre responsabilité d'entreprise nous conduit également à mener des **politiques de sobriété dans la gestion de nos activités** de telle sorte à contribuer à la protection de l'environnement.

Pour faire face à ces chocs principalement liés à l'inflation et au dérèglement climatique, nous sommes conduits à faire évoluer progressivement les cotisations d'assurance.

Stéphane Désert,
Directeur Général
de la Mutuelle de
Poitiers Assurances



Face aux tensions sur le pouvoir d'achat, comment maîtriser le budget consacré aux assurances ?

Cette question est effectivement centrale et notre rôle d'assureur mutualiste est de **veiller à ajuster au plus bas possible le niveau de cotisations de nos Sociétaires**. Toutes les actions qui permettent de maîtriser le budget assurance de nos assurés sont étudiées.

Nous mettons ainsi en œuvre des **offres commerciales permettant d'octroyer des avantages tarifaires pérennes** aux Sociétaires qui nous font confiance pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance.

Notre rôle d'assureur mutualiste est d'agir en transparence pour communiquer sur l'utilisation que nous faisons des cotisations d'assurance de nos Sociétaires (cf. page 3). C'est sur la base de cette transparence que nous pouvons fonder la confiance.

Face à l'émergence des risques, comment bien protéger vos assurés ?

Le conseil apporté sur le terrain par nos Agents de proximité permet de **diagnostiquer des besoins de protection de nos assurés** pour proposer une couverture complète pour les familles et les entreprises.

Mais aussi par **l'innovation et l'élargissement de notre gamme de protection**. Ainsi, en 2021, nous proposons une nouvelle offre d'assurance, unique sur le marché, **notre assurance Multi-Mobilités** reconnue par la profession (cf. page 6). Elle permet de protéger les familles dans leurs déplacements quotidiens face aux risques de responsabilités civiles,

de dommages corporels et matériels liés à l'utilisation de nouveaux engins et de nouveaux usages de déplacement. Avec le lancement de **notre nouvelle offre Prévoyance** en janvier 2023, nous complétons notre gamme en matière d'assurance de personnes pour protéger nos Sociétaires des conséquences financières à la suite d'un accident, d'une maladie ou du décès de l'assuré (cf. page 5).

L'ensemble de notre gamme permet de répondre aux principaux besoins de protection de nos Sociétaires.

Quels vœux formulez-vous pour 2024 ?

Le souhait de vivre dans un monde plus apaisé, avec davantage de confiance et de solidarité.

J'ai la conviction que la Mutuelle de Poitiers, à son humble mesure, peut participer à la construction d'un monde plus sûr et plus durable.

Je vous remercie pour votre fidélité et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année ainsi qu'à votre famille.

DÉCRYPTAGE

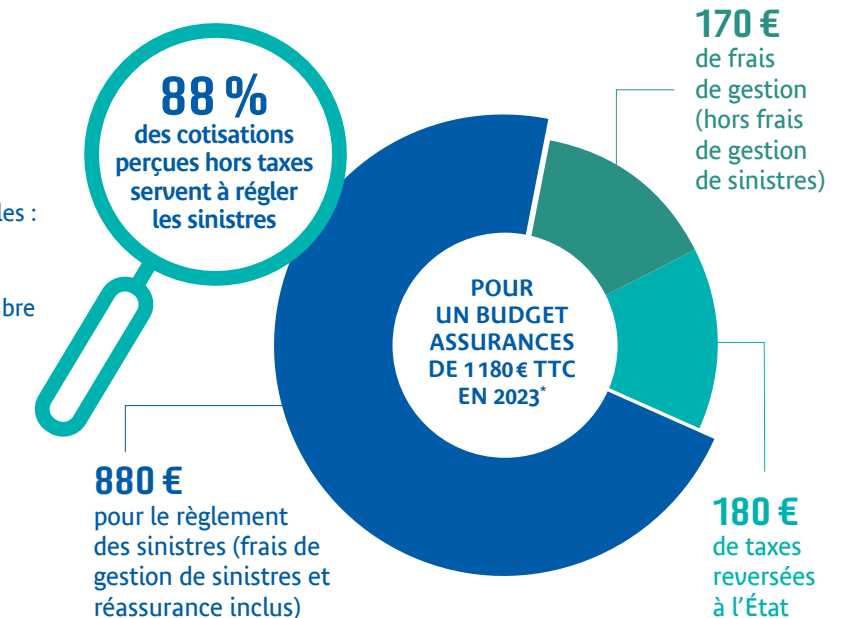
Comment ont été utilisées vos cotisations en 2023 ?

La majeure partie de vos cotisations est consacrée au règlement des sinistres.

La part des cotisations servant au règlement des sinistres (88% en 2023) a augmenté significativement pour deux raisons principales :

- **les évènements climatiques** (grêle, tempête, sécheresse, inondation...) subis ces dernières années (+375% en nombre entre 2022 et 2021),
- **le contexte géopolitique** qui génère notamment de l'inflation impactant lourdement le coût de réparation des sinistres.

**Présentation simplifiée sur la base des projections de résultats 2023 au 08/11/2023 avec des produits financiers nets alloués de 50€*



En 2024, pourquoi la charge des sinistres va-t-elle continuer à augmenter ?

S'appuyant sur les faits constatés ces dernières années (effets du dérèglement climatique, hausse du coût des réparations...), les prévisions concernant la charge des sinistres conduisent à une nécessaire augmentation des cotisations d'assurance que nous essayons de contenir au mieux grâce à la mutualisation des risques. À la Mutuelle de Poitiers, nos évolutions de cotisations tiennent compte essentiellement de cette évolution de charge des sinistres, sans dégrader la qualité de nos contrats. **Ne rémunérant pas d'actionnaires, le besoin de marge est minimum.**

ASSURANCE AUTO

AUGMENTATION DU PRIX DES RÉPARATIONS

+8,4 %
du coût total de la réparation automobile



En France, l'augmentation du coût des pièces de rechange (+9,7%), de la peinture de carrosserie (+8,1%) et la hausse du coût horaire de la main d'œuvre (+4,3%) se répercutent sur la charge des sinistres réglée par les assureurs.

Source : SRA - données entre juillet 2022 et juillet 2023

ASSURANCE HABITATION

DES SINISTRES PLUS NOMBREUX ET PLUS CÔUTEUX

+8,3 %
du coût des travaux de réparation des bâtiments



Une tendance continue et générale d'augmentation des prix des matériaux du bâtiment combinée à l'augmentation du nombre de sinistres climatiques impactent lourdement les charges des sinistres en Habitation.

Source : L'Observatoire Addactis - Étude Tendances Tarifaires 2024 - données entre juillet 2022 et juillet 2023

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

4 RAISONS PRINCIPALES À LA HAUSSE DES CHARGES

- **Le transfert d'une partie des dépenses** de l'Assurance maladie vers les Organismes complémentaires (+ de 500 millions d'euros par an uniquement pour les soins dentaires)*,
- La **hausse du tarif des consultations médicales**,
- La **hausse des prix des médicaments et de l'optique**,
- **L'augmentation du nombre et du coût des hospitalisations** en France depuis 2020.

*Source : Ministère de la Santé et de la Prévention - juin 2023

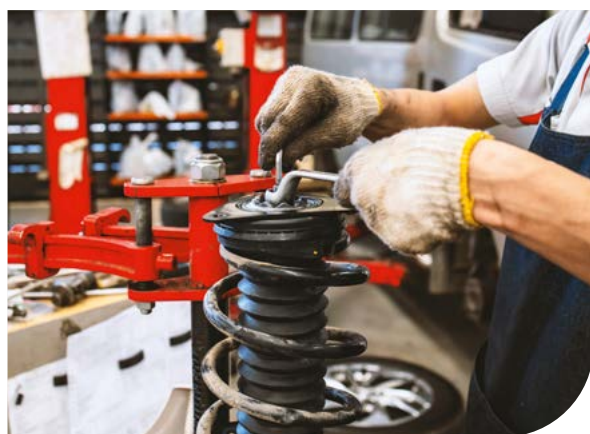
Tous acteurs pour une gestion plus responsable des sinistres

La succession de sinistres dus à la grêle, aux orages, à la sécheresse, aux incendies et aux inondations ne nous a pas épargnés depuis 2 ans. Si le dérèglement climatique devient une préoccupation majeure, il n'est pas le seul responsable de la charge des sinistres exceptionnelle que nous connaissons. Comment maîtriser cette charge pour réussir à contenir les évolutions de cotisation des assurés ? Découvrons ou redécouvrons deux modes d'indemnisation à privilégier.

Le règlement de gré à gré

Si un proche ou vous-même êtes bricoleur, le règlement de gré à gré destiné aux sinistres de faible importance en habitation peut vous intéresser !

Cette solution d'indemnisation présente l'avantage de limiter les coûts de réparation puisque vous faites vous-même les travaux et vous êtes indemnisé pour cela (prise en compte du coût des matériaux, et du temps passé pour l'achat des fournitures et la réalisation des travaux). C'est aussi une solution avantageuse pour l'assuré car il n'y a pas d'application de vétusté, pas de justificatif à fournir et le montant de la franchise est divisé par 2.



Coût des réparations de pare-brise : bientôt un projet de loi ?

Une proposition de loi visant à encadrer les cadeaux faits aux clients, par certaines enseignes, lors des réparations de pare-brise vient d'être déposée. Ces cadeaux peuvent atteindre jusqu'à 600€ alors que le coût moyen de réparation d'un pare-brise est de 625€. Cette pratique renchérit la charge sinistres des assurances Auto et donc par conséquent la cotisation payée par l'assuré.

Pour encadrer ces pratiques, la proposition de loi entend limiter les cadeaux à hauteur de 5% maximum du montant de la facture.

À la Mutuelle de Poitiers, nous restons attentifs à la maîtrise du coût des réparations ; nos assurés peuvent faire appel à des réparateurs agréés qui appliquent des tarifs maîtrisés.

Parlez-en à votre Agent!

Sources : Argus de l'Assurance - Europe 1

Les pièces de réemploi

L'augmentation de la fréquence des sinistres auto (+ 1,7%) et l'augmentation du coût des pièces de rechange (+ 9,7%) se répercutent sur le coût des réparations et donc sur les cotisations auto.

Le recours aux pièces de réemploi est un moyen de contenir cette augmentation. Jusqu'à 60% moins chères que les pièces neuves, les pièces de réemploi dont la qualité et la sécurité sont garanties, permettent de réduire véritablement le coût des sinistres.

C'est aussi favoriser la seconde vie des produits et donc limiter notre impact environnemental.

Source : L'Argus de l'assurance



PRÉVENTION : VOTRE ASSUREUR DANS L'ACTION

En cas d'événement climatique à risque (inondation, orage, tempête...), nous vous alertons par sms et nous vous informons des mesures de prévention à mettre en œuvre sur notre site internet. Ainsi vous pouvez prendre le temps de vous protéger ainsi que vos biens.

Notre nouveau contrat Prévoyance, une protection qui vous sera utile

Un nouveau cap pour toujours mieux vous protéger.

Depuis sa création en 1838, la Mutuelle de Poitiers a élargi, au fil des décennies, son offre de protection en commençant par l'assurance des biens et des responsabilités (incendie, automobile...) puis l'assurance des personnes (santé, accidents de la vie...) Avec le lancement début 2023 de notre nouveau contrat Prévoyance*, nous proposons une offre d'assurance de personnes complète à nos Sociétaires particuliers, professionnels et agriculteurs.

La Prévoyance, pourquoi ?

La Prévoyance permet d'apporter à nos Sociétaires et à leurs proches une solution pour les protéger des conséquences financières à la suite d'un accident, d'une maladie ou du décès de l'assuré.

- > Par exemple pour compléter les indemnités versées par le Régime Obligatoire qui se révèlent souvent insuffisantes en cas d'arrêt de travail, en cas de maladie ou d'accident. Notre assurance Prévoyance couvre tout ou partie de vos pertes de revenus.
- > Ou pour accompagner les proches en cas de décès de l'assuré quelle qu'en soit la cause.

* Offre assurée par la Mutuelle de Poitiers Assurances, Société d'assurance mutuelle, et par Pronoé Prévoyance, Société anonyme au capital de 12 000 000 €, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances



Prévoir, c'est être mieux protégé

- Souscrire un contrat de Prévoyance, c'est :
- > Maintenir votre niveau de vie,
 - > Préserver les projets d'avenir de votre famille,
 - > Pérenniser votre entreprise,
 - > Protéger votre patrimoine.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> 50% des Français ne sont pas protégés en cas d'arrêt maladie.

Source : www.largusdelassurance.com

Témoignage



Stéphane Boutelet
Agent à Neuville-de-Poitou (86)

Votre prévoyance : pourquoi c'est important d'en parler.

Lorsque je pose la question à mes Sociétaires si leurs revenus seraient maintenus en cas d'arrêt de travail, peu sont en capacité de me répondre, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Il y a très souvent confusion ou méconnaissance des indemnités versées par leur Régime Obligatoire, ou par leur employeur. Beaucoup d'entre eux pensent qu'ils percevraient la totalité de leurs revenus, quelle que soit la durée de leur arrêt. Malheureusement, ce n'est pas le cas ! Il est donc important d'en parler. Et j'étudie à chaque fois le contexte familial, professionnel et patrimonial pour proposer la couverture la plus adaptée à mes assurés pour bien les protéger ainsi que leurs proches.



Nouvelles mobilités : pensez à bien vous protéger

Votre mobilité bouge !

Les tensions sur le pouvoir d'achat et la hausse du prix du carburant incitent les Français à de nouveaux comportements en terme de mobilité.

> **1 Français sur 2** a recours aux mobilités dites "douces" (vélo à assistance électrique, trottinette...).

Source : Magazine *Entre 2 roues*

> **Plus de 3 millions de Français** ont adopté la trottinette électrique de façon quotidienne ou ponctuelle.

Source : Ministère *Écologie Énergie Territoire*

> **En 2022, près de 740 000 Vélos à Assistance Électrique (VAE)** ont été vendus.

Source : *L'observatoire du cycle*

Désormais les nouvelles mobilités font partie intégrante de notre quotidien. Avec la mise en place du Forfait Mobilités Durables par l'État (700€ par an et par salarié en 2023) et la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun, les salariés du public et du privé sont davantage incités à l'usage de ces nouveaux modes de déplacement domicile-travail : covoiturage, autopartage, Engins de Déplacement Personnel Motorisés - EDPM (trottinettes électriques, hoverboard, gyropodes, ...).

Source : Ministère de la Transition énergétique

Prévention contre les accidents

Trottinettes électriques : faisons-en bon usage !

- > Les trottoirs sont réservés aux piétons.
- > Il est interdit aux usagers de trottinette électrique de transporter un passager.
- > Une amende de 3 750 € en cas de circulation sur la voie publique sans assurance responsabilité civile souscrite.



La nécessité de bien se protéger

Ces nouveaux modes de déplacement représentent de nouveaux risques pour les utilisateurs, mais aussi pour les autres usagers de la voie publique et donc de nouveaux besoins d'assurance.

Une assurance Responsabilité Civile (RC) spécifique est d'ailleurs obligatoire pour les usagers d'EDPM afin de protéger les victimes des dommages occasionnés lors d'une collision avec l'engin.

Au-delà de cette RC obligatoire, la Mutuelle de Poitiers a choisi d'apporter une réponse globale, adaptée et protectrice pour toute la famille. Avec notre contrat Multi-Mobilités, vous êtes également couvert pour les dommages corporels subis par l'utilisateur mais aussi contre le vol et les dommages du matériel.



Nouvelle réglementation

Seuls les usagers âgés d'au moins 14 ans peuvent conduire une trottinette électrique (décret du 31 août 2023).

L'assurance Multi-Mobilités de la Mutuelle de Poitiers Assurances primée

Proposé depuis décembre 2021, notre contrat d'assurance a été récompensé par la profession d'un prix de l'innovation (Argus d'Or de l'assurance).



Suppression de la carte verte c'est officiel !

Créée en 1949, la carte verte voit ses derniers jours comptés ! Assureurs et pouvoirs publics travaillent actuellement sur un nouveau document qui remplacera cette attestation d'assurance, dont la suppression est prévue au 1^{er} avril 2024.

Des contrôles fiabilisés

À l'origine, la carte verte a été mise en place par les assureurs européens afin de prouver qu'un véhicule est bien assuré. Sa disparition est rendue possible grâce à la création du Fichier des Véhicules Assurés (FVA) en 2019.

Aujourd'hui totalement fiabilisé, il répertorie les véhicules immatriculés assurés.

Il permet aux forces de l'ordre, à partir de la plaque d'immatriculation, de lutter contre le défaut d'assurance obligatoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **900 000 véhicules non assurés en France**

Source : Observatoire interministériel de la Sécurité Routière

Vers une disparition de la vignette verte sur le pare-brise

À partir du 1^{er} avril 2024, les 40 millions d'automobilistes en France n'auront plus l'obligation d'apposer la vignette verte sur leur pare-brise, ni de présenter leur carte verte aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

À terme, ce seront des dizaines de millions d'impressions et d'envois postaux chaque année qui seront supprimés.



Un "Mémo Véhicule Assuré" non obligatoire

Courant 2024, un nouveau document vous sera transmis, en format papier ou dématérialisé, sur lequel figureront les informations utiles pour remplir un constat amiable en cas d'accident. Il sera conseillé de le glisser dans la boîte à gants du véhicule ou de le stocker de manière dématérialisée sur le smartphone.

Ce "Mémo Véhicule Assuré" établi pour chaque contrat Auto sera valable durant toute la vie du contrat.

Une communication plus détaillée sera adressée à ce sujet à nos assurés automobile pour répondre aux différentes questions qu'ils peuvent se poser, notamment pour les déplacements à l'étranger.

ATTENTION

La carte verte et la vignette d'assurance restent obligatoires jusqu'au 1^{er} avril 2024.



OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE COLLECTE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les assureurs doivent collecter auprès de leurs assurés une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). Vous pouvez remettre directement une copie de ce document à votre Agent Mutuelle de Poitiers ou profitez d'un nouveau service dans votre Espace Perso sur www.mutuelledepoitiers.fr pour venir déposer ce document.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Sondage sur *La Lettre aux Sociétaires*

Soucieux de bien répondre à vos attentes, nous souhaitons recueillir votre avis sur *La Lettre aux Sociétaires* en répondant à cette question :

Sous quelle forme souhaiteriez-vous être informé et recevoir la prochaine édition de *La Lettre aux Sociétaires* ?

En format numérique ou papier ?

Répondez en flashant ce QR Code.



PARRAINAGE

Parrainez, c'est gagné !

Entre vous et votre Agent, la relation est efficace et simple. L'humain et la confiance sont là ! Vous êtes satisfait de ses services et de ses conseils. Vous savez qu'il peut vous accompagner et qu'il est votre interlocuteur en cas de sinistre.

Faites-en profiter votre entourage en devenant ambassadeur de nos valeurs mutualistes.

Collègue, ami, voisin, cousin... Lorsqu'une personne qui se recommande de vous souscrit une assurance Auto, Habitation ou Santé à la Mutuelle de Poitiers, vous recevez jusqu'à 150€/an* par virement bancaire.

Et si, en tant que Sociétaire professionnel de la Mutuelle de Poitiers, vous parrainez d'autres professionnels, c'est jusqu'à 300€/an* sous forme de chèques-cadeaux qui vous seront remis.

**Selon règlement disponible en agence et sur www.mutuelledepoitiers.fr*

Devenez parrain

Dites à vos filleuls de contacter votre Agent de votre part et recevez :

Jusqu'à
150€*
en nous recommandant
à vos proches

Jusqu'à
300€*
en nous recommandant
à des pros

Jeu-concours parrainage

Devenez parrain en 2024, et tentez de gagner par tirage au sort une voiture électrique*, modèle Zoé, de la marque Renault !

**Selon règlement disponible en agence et sur www.mutuelledepoitiers.fr*



Photo non contractuelle

**UNE VOITURE
ÉLECTRIQUE
À GAGNER !**

